

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Christiane CORNUT, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Christelle PEIS, Martine BOYAC Jean-Louis JOUVE, Colette SUCHET

Absent : Franck JOUFFRE.

Absents excusés : Sandrine GENEST David AUZAS

Procurations : S GENEST à C SUCHET, D AUZAS à T BALAZUC

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|--|
| 1-Compte rendu de décisions du Maire | 8-Modification des statuts de la CCBA : compétence LAEP et ludothèque |
| 2-Cantine garderies : révision des tarifs | 9-Rapport d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés |
| 3-Cantine garderie : révision du règlement | 10-Tout'en bus : rapport d'activité 2017 et délégués |
| 4-Décisions modificatives | 11-Convention d'échange de terrains |
| 5-Participation aux frais de fonctionnement de l'école | 12-Désignation d'un membre du Conseil pour statuer sur une demande d'urbanisme |
| 6-APC : augmentation de temps de travail | Questions diverses |
| 7-Mise en place du REU : désignation d'un conseiller à la commission de contrôle | |

Compte rendu de décisions du Maire

En vertu de l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°28-2014 du 23 avril 2014, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'attribution de marchés de travaux.

- Attribution du marché 2018-PASS-05 « Création d'une passerelle en bois – Bourg de Lachapelle sous Aubenas » à l'entreprise SAS MOULIN Charpente, ZI Ripotier – BP 40030 - 07200 Aubenas, pour un montant de 89 546.14 € TTC - Décision n°2018-1 du 19 juillet 2018
- Attribution du marché 2018-VOI-06 « Accord cadre à bons de commande – Travaux de voirie » à l'entreprise SATP, 12 route de Montélimar – BP 80105 – 07202 Aubenas cedex, pour un montant de 130 741.14 € TTC – Décision n°2018-2 du 29 août 2018.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Cantine garderie – Révision des tarifs

Le Conseil décide de répercuter la hausse de 3% du prix de repas fournis par le traiteur sur le tarif de la cantine portant le prix à 3.60 € à compter du 1^{er} novembre 2018. Le conseil ne fait qu'appliquer la hausse du restaurateur. La mise en service du logiciel de gestion périscolaire en janvier 2019 pourrait nécessiter la révision des tarifs de la garderie. Affaire à suivre

Cantine garderie - Révision du règlement.

Le règlement des services périscolaires est mis à jour. Le Conseil insiste sur le respect des horaires de garderie, le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h15.

Décisions modificatives

Le Conseil municipal procède à des décisions modificatives pour intégrer de nouvelles recettes de fonctionnement et d'investissement imprévisibles.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école

Après examen de toutes les dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018, le Conseil municipal valide une participation financière par élève scolarisé de 1 063 €. Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'encaissement de cette participation lié au fonctionnement de la classe ULIS.

APC : augmentation de temps de travail

La durée hebdomadaire de travail de l'agent d'accueil titulaire est augmentée de ¼ d'heure à compter du 1^{er} octobre 2018 pour intégrer le temps de ménage.

Mise en place du REU : désignation d'un conseiller à la commission de contrôle

La mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette réforme modifie aussi les modalités d'inscription sur les listes électorales, supprime les commissions administratives, les maires se voyant transférer la compétence pour statuer sur les demandes

d'inscription et sur les radiations des électeurs, institue des commissions de contrôle a posteriori. Conformément aux dispositions du point VII de l'article L 19 du nouveau code électoral, Mme Danièle EVESQUE est désignée en qualité de conseiller municipal à cette commission.

Modification des statuts de la CCBA : compétence LAEP et ludothèque

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la CC du Bassin d'Aubenas qui au 1^{er} janvier 2019 prendrait, dans le cadre du groupe des compétences optionnelles, la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et celle de la ludothèque que ce soit en régie directe ou par une participation financière dans le cadre du contrat enfance jeunesse de la CAF.

Rapport d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le Maire présente le rapport d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés transmis par la CC du Bassin d'Aubenas. Le Conseil en prend acte et l'approuve.

Tout'en bus : rapport d'activité 2017 et délégués

Le rapport d'activité 2017 de Tout'en bus, présenté par le Maire, est approuvé. Le Conseil décide par ailleurs de désigner Mme Colette SUCHET, déléguée titulaire, et M. Thierry BALAZUC délégué suppléant de Mme Suchet. M. Roland CHAMBON demeure délégué titulaire, sa suppléante étant Mme Danièle EVESQUE. La délibération n°27-2018 du 5 avril 2018 est donc modifiée en ce sens.

Convention d'échange de terrains

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traversée, le Maire est autorisé à signer une convention d'échange de terrains et d'aménagement concernant 2 parcelles.

Désignation d'un membre du Conseil pour statuer sur une demande d'urbanisme

L'adjoint à l'urbanisme informe qu'il ne peut pas signer des PC pour le maire, ses ascendants et descendants conformément à la loi de transparence. Il indique qu'un des descendants de Maire a déposé un PC. Le maire se retire de la salle du Conseil et laisse délibérer l'assemblée qui désigne Michel PLALAT.

Questions diverses

La Commune peut bénéficier d'une reconnaissance d'une charte qui vise à améliorer les écosystèmes et surtout la santé humaine. La FRAPNA est chargée de la labellisation. Une visite de contrôle et de montage du dossier est prévue pour le 20 septembre. La Commune n'utilise plus de désherbants pour sa voirie depuis 3 décennies.

Le Conseil municipal organise le défilé du 11 novembre, qui fêtera le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre. Les écoles, les soldats qui exercent leur métier à l'extérieur de nos frontières défilent avec les citoyens de la Commune et les Sapeurs-pompiers. Le Général L'Hôte sera présent.

Suite à la réunion du lundi 10 septembre en présence du Député, du représentant du Sénateur, des élus de la Région, des trois Présidents des communautés de communes concernées, du Président du SEBA, propriétaire de la plate-forme, des maires de Vinezac, Lachapelle sous Aubenas et St Sernin, du maître d'œuvre et des techniciens de la CCBA, les travaux d'aménagement de la voie verte ont commencé pour une durée de 4 mois. 1 million 270 000 € sont investis sur ces 3 communes dont 650 000 € sur Lachapelle sur Aubenas.

Pour fêter le quadri-centenaire de la disparition d'Olivier de Serres sera organisée une plantation de mûrier avec les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Lachapelle sous Aubenas, le 20 septembre 2018
Le Maire,
Roland CHAMBON,

